

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2014_ 0209

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de
NOISIEL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt six septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 17 septembre 2014, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

PRESENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, MME DODOTE, M. MEYER, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M TIENG, M. BEAULIEU, MME BEAUMEL, M. RATOUCNIAK, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, MME ROTOMBE, M. CALAMITA, MME COLLETTE, M. BARDET, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M KAPLAN,, M. KRZEWSKI

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES

Monsieur SANCHEZ	qui a donné pouvoir à Madame NAKACH
Madame NEDJARI	qui a donné pouvoir à Madame TROQUIER
Madame CAMARA NDOMBELE	qui a donné pouvoir à Monsieur BARDET
Monsieur MYA NJIKE	qui a donné pouvoir à Monsieur MEYER
Madame VICTOR	qui a donné pouvoir à Monsieur BEAULIEU
Monsieur TEBALDINI	qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN
Madame THIRON	qui a donné pouvoir à Monsieur DRAMÉ

ETAIENT ABSENTS

Madame PELLICIOLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marcus DRAME

Point n° 6 : Convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la Commune et la Direction Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Melun

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-217703370-20140926-DEL2014_0209_2-DE

- suite DEL2014_

0209

portant sur la convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la Commune et la Direction Territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Melun

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003, relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité,

VU la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité,

VU le décret n° 2011-1049 du 6 septembre 2011, pris pour l'application de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011, relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, et relatif aux titres de séjour,

VU l'article L.411-5 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile,

VU l'article R.421-15-1 du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile,

VU le courrier de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (O.F.I.I.) du 26 mars 2014, proposant la signature de la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial,

CONSIDÉRANT que la ville souhaite déléguer la réalisation des enquêtes Logement et Ressources à l'O.F.I.I.,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 15 septembre 2014,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Anasthasio DIOGO, Maire-Adjoint chargé du Logement et de la Solidarité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la délégation des enquêtes Logement et Ressources à l'O.F.I.I., dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de regroupement familial ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la commune et la direction territoriale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Melun, tous les documents afférents, ainsi que les avenants à venir se rapportant à la convention ;

PRECISE que les effets de la convention s'appliqueront dès sa signature.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le
Publié le

30 SEP. 2014

~~26 SEP. 2014~~ 30 SEP. 2014

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2014

Application agréée E-legalite.com

077-2177 03370-2014 0926-DEL2014_0209_2-DE